



VILLE de  
**MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN**  
(38330)

N° 01\_01\_2024\_03

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
présents : 24  
votants : 27  
nombre de voix pour : 23  
nombre de voix contre : 0  
abstentions : 4  
NPPV : 1

**OBJET :**

**Cession à la commune des  
parcelles AE348, AE361,  
AE382, AE392**  
**-**  
**Allée Roger Frison Roche**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou  
Sous-préfecture  
le :

Publié sur le site Internet  
www.montbonnot.fr  
le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 30 janvier

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Agnès ROLIN, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Laurence BENZA-RAIEVSKI (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), Marie-France CARRE (pouvoir à Agnès ROLIN), Catherine FAVAND (pouvoir à Christine CARBONE) - Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Absents excusés : Madame Anne-Marie SPALANZANI.

*Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Considérant que la valeur des parcelles est inférieure au seuil au-delà duquel l'avis domanial est obligatoire,

Le rapporteur, Dominique BONNET, Maire, informe le Conseil municipal que le liquidateur de la société PROVENCE REALISATIONS propose la rétrocession gratuite à la commune des parcelles cadastrées AE348 (298m<sup>2</sup>), AE361 (557m<sup>2</sup>), AE382 (198m<sup>2</sup>) et AE392 (10m<sup>2</sup>).

Ces parcelles à usage de voirie jouxtent l'allée Roger Frison Roche. Elles permettront de desservir un secteur en zone UCb et un secteur en zone AU au PLU.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à la cession à la commune de ces parcelles.

**Le Conseil municipal, à la majorité (4 abstentions : Nadine HEILLIETTE, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Daniel LEIFFLEN - 1 NPPV : Dominique BONNET) de ses membres présents et représentés autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession à la commune de ces parcelles.**

La secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU



*Annexe : plan*

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le plan visualisé sur cet extrait  
par le centre des impôts foncier suivant :  
ID : 038-213802499-20240130-01\_01\_2024\_003-DE

Département :  
ISERE

Commune :  
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/12/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Berger  
Levrault

Pôle de Topographie et de Gestion  
Cadastrale Centre des Finances  
Publiques 38047  
38047 GRENOBLE CEDEX 2  
tél. 04 76 39 38 76 -fax  
ptgc.sud-isere@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Parcelles à céder à la  
commune

